

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 15 juin 2023

Publié le : 23/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle Robert Schwint – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h37 et levée à 19h03.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	07/06/2023	Favorable
Bureau décisionnel	15/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé :

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Ainsi, il est proposé de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : aménagement des espaces extérieurs du Campus de la Bouloie à Besançon.

I. Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

L'opération fléchée dans le cadre de ce contrat de projet, concerne l'aménagement des espaces extérieurs du Campus de la Bouloie à Besançon. Cette opération s'inscrit dans un partenariat public-public à travers la création de Synergie Campus, partenariat territorial entre plusieurs acteurs : la Région, la Communauté d'agglomération devenue Grand Besançon Métropole, l'Université de Franche-Comté, la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale du Doubs, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, le CROUS, etc.

Les objectifs de « Grand Besançon Synergie Campus » sont de développer la notoriété et la visibilité nationale et internationale de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à Besançon, de renforcer les liens avec la Suisse voisine, d'augmenter l'efficacité des politiques locales par ce travail commun et des réponses communes à des appels à projets nationaux, et enfin d'accroître le dynamisme et la cohésion du territoire par des actions collectives.

Le présent contrat permettra d'accomplir les tâches suivantes :

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (la Maître d'Ouvrage étant le Département Urbanisme et Grands Projets Urbains de GBM) : assistance au chargé d'opération dans la passation des marchés de travaux, assistance technique et réglementaire, contrôle de la cohérence des études de maîtrise d'œuvre ;
- Mission de Maîtrise d'Œuvre pour le volet « Equipements sportifs » de l'opération comprenant la requalification du terrain de rugby et de la piste d'athlétisme, ainsi que la création de nouveaux équipements (Parkour, piste finlandaise...).

II. Eléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée de 32 mois à compter de la date de recrutement,
- travail à temps complet,
- rémunération en référence au grade de technicien principal de 2eme classe et du régime indemnitaire y afférent.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu*

pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Christian MAGNIN-FEYSOT
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon